

## REGISTRE DES DELIBERATIONS

### 30 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf et le deux avril à 20 heures 30.

Le Conseil Municipal de la Commune de Vétrigne, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations.

La séance a été publique.

<b>Président de séance :</b>	<b>Bernard DRAVIGNEY, Maire</b>
<b>Présents :</b>	Alain SALOMON, Odile SANDERRE, Adjoint. Patrick JUCQUIN, Thierry DAGUET, Alain WEICK, Florine MERVILLE, Chantal LOUIS, Khalid BARRAMOU, Conseillers municipaux.
<b>Excusés ayant donné pouvoir :</b>	Alain BRUDER ayant donné pouvoir à Odile SANDERRE, Gabriel JACQUOT ayant donné pouvoir à Florine MERVILLE, Ludivine COLLIN ayant donné pouvoir à Bernard DRAVIGNEY
<b>Excusés :</b>	Christiane LEFEVRE
<b>Absents</b>	Mounir BOUSBIH

#### Les membres du Conseil étant réunis ;

Monsieur le Président, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Odile SANDERRE est désignée pour remplir cette fonction.

### Approbation du PV de la dernière séance

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,*

- **VALIDE** le compte rendu de séance du 02 avril 2019.

## FINANCES

### Demande de subvention au titre de l'Aide aux Communes du Grand Belfort

Monsieur le Maire, Bernard DRAVIGNEY, explique que le Grand Belfort Communauté d'Agglomération a mis à disposition de la commune de Vétrigne, une enveloppe de 100 000 € au titre du Fonds d'Aide aux Communes pour les opérations d'investissement.

Dans le cadre du réaménagement du bâtiment mairie-médiathèque, une demande de subvention va être demandée pour l'achat de mobilier et de matériel de travail adapté aux besoins du personnel.

Au vu des différents devis reçus, Monsieur le Maire souhaite solliciter une subvention au titre de l'Aide aux Communes du Grand Belfort Communauté d'Agglomération et propose le plan de financement suivant :

#### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Dépenses		Recettes		
Libellé des postes	Montant HT (€)	Détails	Montants HT	Taux
Mobilier accueil – secrétariat et salle du conseil municipal	10 858.30 €	Aide aux communes Grand Belfort	13 812.61€	60 %
Mobilier médiathèque	12 162.72 €	Mairie de Vétrigne	9 208.41€	40 %
<b>TOTAL</b>	<b>23 021.02 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>23 021.02 €</b>	<b>100 %</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

---

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- **SOLLICITE** une aide financière au Grand Belfort Communauté d'Agglomération au titre de l'Aide aux Communes.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subventions,
- **DECIDE** d'inscrire la dépense correspondante au Budget Primitif 2019

## **MOTION**

### **Soutien aux salariés de General Electric**

Monsieur le Maire, Bernard DRAVIGNEY, donne lecture de la motion soutenue par Grand Belfort Communauté d'Agglomération :

L'industrie est présente à Belfort depuis le XVIIIe Siècle, avec l'exploitation et la transformation de plomb argentifère. À l'issue du siège de 1870-1871, l'industrialisation de la ville s'accélère avec l'installation de l'ancêtre d'Alstom, la Société Alsacienne de Construction Mécanique et de la société de textile DMC. Dans la seconde moitié du XXe Siècle, la ville se diversifie dans l'informatique avec la société Bull. À ce jour, ce sont environ 120 entreprises de tous domaines, et plus de 7 000 salariés qui sont présents sur le site industriel du Techn'hom.

L'histoire de Belfort est donc intimement liée à celle de son industrie. Au fil du temps, les Belfortains ont forgé l'une des plus belles aventures industrielles françaises et leur savoir-faire est mondialement reconnu. Ils ont fait la fierté de la France en contribuant à sa puissance industrielle, dans les domaines de l'énergie et du ferroviaire.

En 2015, afin que son projet de rachat de la branche énergie d'Alstom soit retenu, General Electric s'est engagée à créer 1 000 emplois nets en France, à assurer la maîtrise des activités stratégiques, notamment le nucléaire, et à localiser en France les quartiers généraux et équipes de direction des activités turbines à gaz de grande taille et turbines à vapeur.

Le Gouvernement a soutenu ce projet et le Ministre de l'Economie de l'époque, désormais Président de la République, Emmanuel MACRON, s'était engagé à suivre les engagements de General Electric et l'avenir industriel de Belfort.

Localement, General Electric a renouvelé les baux de ses bâtiments jusqu'en 2035, en s'engageant à payer l'intégralité des loyers en cas de rupture anticipée, à créer une usine d'impression 3D et à importer une partie de l'activité gaz 60 Hz depuis les Etats-Unis.

Dans ce contexte optimiste, les Elus du Territoire de Belfort avaient souligné l'impérieuse nécessité pour l'Etat français de faire valoir son option d'achat des parts détenues par Bouygues avant octobre 2017, afin de conserver un droit de regard sur les activités stratégiques, ce qu'il n'a pas souhaité faire.

Depuis, General Electric enchaîne les annonces et actions allant à l'encontre des intérêts du site de Belfort, et plus globalement de notre industrie :

- l'activité d'impression 3D sera implantée à Greenville,
- les équipes de direction, les brevets, les activités commerciales et de gestion de projet (profitables) sont transférées en Suisse et aux Etats-Unis,
- la fabrication de pièces stratégiques et l'assemblage de 3 modèles de turbines ont été transférés de Belfort à Greenville,
- les 1 000 emplois nets promis n'ont pas été créés,
- 264 emplois ont été supprimés via un plan seniors et une rupture conventionnelle collective dans le secteur des turbines à vapeur,
- les politiques successives de réduction des coûts impactent la qualité des produits depuis 2008 et toute nouvelle suppression de postes pourrait menacer la pérennité des activités du site.

Aujourd'hui, c'est l'activité des turbines à gaz qui est menacée par un plan social de près de 1 000 personnes.

Les marchés historiques de l'entreprise ont certes connu une évolution défavorable et elle a perdu des parts de marché. Toutefois, la situation est loin d'être aussi catastrophique que la direction ne cherche à le faire croire. En effet, si le marché du gaz 60 Hz a chuté de 55 %, le marché du gaz 50 Hz, bien plus important, n'a baissé que de 25 %. Surtout, un rebond est attendu dans les 3 à 5 ans à venir et les besoins d'électricité à l'horizon 2040 seront multipliés par deux selon les estimations. L'agence internationale de l'énergie estime que le gaz sera la première source de production en 2040, avec un potentiel de 1 500 gigawatt (soit 1 875 turbines 9HA.02). Le livre blanc produit par GE fin 2018 reprend d'ailleurs les conclusions de l'IEA. A long terme, le gaz conserverait donc une place prépondérante dans le mix énergétique mondial.

Ces éléments démontrent que les décisions de l'entreprise ne sont pas guidées par des choix industriels mais par des objectifs financiers à court terme. Il est inacceptable de permettre le démantèlement de l'industrie française et le pillage du savoir-faire français.

Les décisions de General Electric et l'avenir du site de notre ville seront les symboles de la politique industrielle que veut le gouvernement pour notre pays.

Conformément à ses engagements, c'est au Président de la République qu'il revient de prendre toutes les mesures nécessaires à l'avenir industriel de Belfort.

Les Elus du Grand Belfort soutiennent toutes les opportunités de diversification du site industriel de Belfort, qu'elles concernent General Electric ou toute autre entreprise, et de multiples possibilités émergent déjà.

Une première opportunité consiste à mettre en œuvre le plan de grand carénage. Selon EDF, la durée de vie des réacteurs du parc nucléaire français peut être portée à 60 ans. Augmenter la durée de vie d'une partie du parc existant serait moins onéreux que la construction de nouvelles centrales et permettrait donc de contenir le prix de l'électricité. Pour cela, le grand carénage prévoit l'intégration de nouvelles mesures de sécurité et le remplacement de matériels, notamment les turbines à vapeur fabriquées à Belfort. Belfort a toutes les compétences pour mettre en œuvre ce plan.

Une seconde opportunité consiste à diversifier l'outil industriel de Belfort dans le domaine de l'aéronautique. Les sociétés Safran et General Electric Aviation, via la coentreprise CFM International, dominent le marché des moteurs d'avions. Afin de faire face à une forte augmentation du volume de commandes, Safran doit adapter ses capacités de production. Or, la fabrication de turbines à gaz et de turboréacteurs comprend de nombreuses similarités. Belfort dispose de bâtiments, de machines et du savoir-faire nécessaires et disponibles pour permettre la création d'une activité aéronautique dans des délais et coûts raisonnables.

Une autre opportunité réside dans le développement du digital avec la possibilité de faire de Belfort un centre mondial de développement des jumeaux numériques de centrales, dont l'objectif est de simuler le comportement théorique d'une centrale électrique. General Electric réalise déjà ces outils pour les turbines à gaz aux États-Unis. L'activité Power Digital permettrait en complément de créer toute une gamme de logiciels destinés à la gestion des centrales.

Une dernière opportunité passe par la création d'une filière industrielle de l'hydrogène-énergie. En effet, ses propriétés lui permettent de faciliter l'intégration des énergies renouvelables en stockant l'électricité et elle représente une alternative de choix pour la mobilité durable : équipés d'une pile à combustible, les véhicules à hydrogène rejettent uniquement de l'eau, disposent d'une autonomie 2 à 3 fois supérieure à celle des véhicules électriques classiques et se rechargent en 5 minutes dans des stations adaptées.

Toutes ces opportunités nécessitent l'intervention du gouvernement et du Président de la République pour être susceptibles de se concrétiser et d'aboutir à la création d'emplois à Belfort, et ainsi compenser les postes supprimés et préserver le savoir-faire.

Les Elus de Vétrigne apportent leur total soutien aux salariés du site General Electric de Belfort, à leurs organisations syndicales ainsi qu'aux sous-traitants dans leurs tentatives proactives de préserver l'emploi. Ils souhaitent que l'industrie belfortaine soit soutenue par tous les moyens à la disposition du Gouvernement.

Aussi, ils sollicitent du Président de la République :

- Qu'il tienne les engagements qu'il a pris pour Belfort ;
- Qu'il étudie et appuie les propositions de diversification du site ;
- Qu'il prenne toutes les mesures nécessaires à la préservation de l'emploi et de l'industrie à Belfort ;
- Qu'il reçoive les Elus du Territoire de Belfort pour aborder cette situation.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide de :**

- **SOUTENIR** la motion de soutien aux salariés de General Electric
- **ENVOYER** la motion au Président de la République

## URBANISME

### Déclassement des parcelles Rue de la Versenne

Monsieur le Maire, Bernard DRAVIGNEY, rappelle la délibération n° D103-2018-41 du 22 novembre 2018, par laquelle le conseil municipal a accepté la vente d'une bande de terrain située Rue de la Versenne au prix de 1 €/m<sup>2</sup>.

Les demandeurs ont donc procédé au bornage des parcelles, qui sont désormais numérotées AB 234 (135 m<sup>2</sup>) et AB 235 (185 m<sup>2</sup>).

Ces deux parcelles font partie du domaine public communal et la commune n'en a pas usage. Il est précisé que cette cession n'aura pas d'impact sur les fonctions de desserte de la Rue de la Versenne.

Il convient donc de procéder d'une part à la désaffectation de ces parcelles et d'autre part à leur déclassement.

A la suite de ce déclassement, il sera procédé à la cession par acte en la forme administrative.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **CONSTATE** la désaffectation des parcelles AB 234 et AB 235
- **PROCEDE** au déclassement du domaine public de ces parcelles
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

## FINANCES

### Décision modificative n°1

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il convient de procéder à des ajustements budgétaires, suite à une erreur matérielle lors de la saisie du budget primitif 2019.

Les chapitres globalisés 042 en Dépenses de Fonctionnement et 040 en Recettes d'Investissement doivent être équilibrés, or une différence de 1,54€ existe entre ces deux chapitres.

Il est donc proposé au conseil municipal de rectifier cette erreur comme suit :

Designation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	268 285.40 €	0.00 €	1.54 €	268 286.94 €
21 Immobilisations corporelles	268 285.40 €	0.00 €	1.54 €	268 286.94 €
2128/21	8 806.76 €	0.00 €	1.54 €	8 808.30 €
Total des chapitres de recettes d'investissement mouvementés par la DM	122 666.18 €	0.00 €	1.54 €	122 667.72 €
021 Virement de la section de fonct.	122 666.18 €	0.00 €	0.00 €	122 666.18 €
021/021	122 666.18 €	0.00 €	0.00 €	122 666.18 €
040 Opérations d'ordre entre section	14 398.46 €	0.00 €	1.54 €	14 400.00 €
2804131/040	927.00 €	0.00 €	1.54 €	928.54 €
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM	122 666.18 €	0.00 €	0.00 €	122 666.18 €
023 Virement à la sect° d'investis.	122 666.18 €	0.00 €	0.00 €	122 666.18 €
023/023	122 666.18 €	0.00 €	0.00 €	122 666.18 €

**Tableau récapitulatif**

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement (1)	299 785.40 €	0.00 €	1.54 €	299 786.94 €
Total général des recettes d'investissement (1)	286 681.64 €	0.00 €	1.54 €	286 683.18 €
Total général des dépenses de fonctionnement (1)	512 911.18 €	0.00 €	0.00 €	512 911.18 €
Total général des recettes de fonctionnement (1)	417 263.00 €	0.00 €	0.00 €	417 263.00 €

(1) Tous les chapitres (mouvementés ou non) y compris les lignes budgétaires et reports

***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité***

---

- **VALIDE** la décision modificative n°1 tel que présentée.

## MEDIATHEQUE

### Convention avantage bibliothèque 2019-2020

La Région Bourgogne Franche-Comté propose de renouveler le dispositif Carte Avantage Jeunes mis en place en 2010 avec la médiathèque de Vétrigne.

Celui-ci offre au titulaire de la Carte Avantage Jeunes, un an d'abonnement gratuit à la Médiathèque. En contrepartie, chaque coupon reçu entraîne une compensation financière de 5€ versée à la Médiathèque.

Monsieur le Maire propose de renouveler cette convention pour la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 août 2020 avec le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté.

***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité,***

---

- **D'ACCEPTER** l'abonnement gratuit des jeunes de moins de 30 ans détenteurs de la « Carte Avantage Jeunes » à la Médiathèque municipale. Une compensation financière de 5€ par coupon sera versée à la Commune de Vétrigne pour la Médiathèque.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention avec le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté.

## AMF

### Appel à la solidarité pour la restauration de Notre-Dame de Paris

Monsieur le Maire, Bernard DRAVIGNEY, expose au conseil municipal :

Notre-Dame de Paris en flammes, dans la nuit du 15 au 16 avril a touché au plus profond notre identité. Symbole fort de Paris, de notre Histoire, de la France multiséculaire, de notre patrimoine, elle est notre héritage commun, notre lien au passé autant que notre inscription dans l'avenir. Parce qu'il est d'intérêt public que la cathédrale Notre-Dame de Paris soit restaurée, les appels aux dons se multiplient.

L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalités a lancé un appel aux dons et relaie la collecte nationale ouverte par la Fondation du patrimoine.

Bien que Notre-Dame de Paris soit un édifice patrimonial français, vu l'état financier de la commune de Vétrigne, le conseil municipal décide de ne pas verser de subvention exceptionnelle

***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité,***

---

- **DE NE PAS VERSER** une subvention exceptionnelle à la Fondation du patrimoine en vue de la restauration de Notre-Dame de Paris

## Questions diverses

- Opération une rose un espoir** L'opération « une rose, un espoir » a eu lieu le week-end du 27 et 28 mai 2019. 20 500 roses étaient à vendre et les ventes ont été supérieures aux prévisions. Dimanche 28 avril, les motards ont effectué des ventes à Vétrigne.
- Grand Débat** Un courrier du Ministre de l'Intérieur a été reçu par Monsieur le Maire, qui l'informe que tous les cahiers de doléances sont bien parvenus au Président de la République
- Plantations** Un habitant demande l'autorisation de planter un arbre à papillons sur du terrain communal. Vu l'ampleur de l'arbuste et les chutes de fleurs et feuilles, la commune ne souhaite pas que l'arbre à papillons soit planté sur le terrain communal.

**8 mai** La cérémonie du 8 mai aura lieu au cimetière de Vétrigne à 10h30

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.  
Délibéré en séance, le(s) jour, mois et an susdits.  
La séance est levée à 22h15

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Pas de date précise**

**Bernard DRAVIGNEY**

**Alain SALOMON**

**Odile SANDERRE**

**Alain BRUDER**  
Ayant donné procuration à  
Odile SANDERRE

**Patrick JUCQUIN**

**Gabriel JACQUOT**  
Ayant donné procuration à Florine  
MERVILLE

**Thierry DAGUET**

**Alain WEICK**

**Christiane LEFEVRE**

**Absente**

**Florine MERVILLE**

**Ludivine COLLIN**  
Ayant donné procuration à  
Bernard DRAVIGNEY

**Chantal LOUIS**

**Khalid BARRAMOU**

**Mounir BOUSBIH**

**Absent**